

Délégation Départementale du Val-d'Oise

Service Santé-Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

MAIRIE DE VIGNY

SIEVA

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM AUTONOME

Commune de : VIGNY

Prélèvement et analyses du **16/02/2023 à 12h00** réalisés pour l'ARS, par le groupement de laboratoires :

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY / CARSO

Nom et type d'installation : SIEVA UDI (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : VIGNY 11 RUE VASSEUR - R+1 SALLE DES PROFESSEURS

Code point de surveillance : 0000004474 Code installation : 004047 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00175450 Référence laboratoire : H.2023.456-1 Numéro de prélèvement : 09500172887

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500172887 - page : 1)

Le jeudi 02 mars 2023

Pour le Directeur Général et par délégation,
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
<i>Contexte Environnemental</i>						
Température de l'eau	10,9	°C				25,0
Analyse laboratoire						
<i>Pesticides triazines et métabolites</i>						
Atrazine	<0,005	µg/L		0, 10		
<i>Pesticides Divers</i>						
Total des pesticides analysés	<0,500	µg/L		0, 50		
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine déséthyl	<0,005	µg/L		0,1		
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,1		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1